

[Text]

Mr. MacLean: If he exceeds the four months by one day, he loses it all. This is the point I am trying to make.

Mr. Roaf: Yes.

Mr. MacLean: In a situation of that sort, surely it would be enough for him to forfeit the excess, rather than the whole thing. This happened to be a case where his employer offered him a job and it happened to be for four months plus a week. He took the job in good faith, thinking that well, he would have the four months and if he had not admitted that he had been employed for that last week and had not even taken pay for it, he would have been in \$1,200, as I recall it.

Mr. Roaf: Mr. Chairman, I must say that that is just the situation in many cases, but both the Board, and I am sure Mr. Rider's men—as he says they are top notch men, and they know their business—try always to impress upon veterans who are seeking employment or thinking about it, at least, counsel them as to what are their rights and their limitations regarding employment.

It is the same unfortunate situation that arises when a man is two or three days short of a period of qualification. The act says this and this is it. If you keep stretching and stretching it, well, where is your cut-off going to be? It is very difficult, I assure you, Mr. Chairman. I mean, your heart tells you one thing and your head and the legislation tells you another. I think that possibly there are a few veterans and or their spouses who quite innocently exceed their limitations, but you have got to set it up.

• 1035

We try and impress this on them. I am sure the district offices try to reach all recipients and encourage them to get employment while they can. They try to counsel them on what is available to them and what they should watch out for. I know that because of my experience in a district for many many years. It is a question of getting the information to them and trying to see if it sinks in. I do not know how else to put it, but people are people and they do forget.

The Chairman: Gentlemen, we started at 9:00 a.m. today and it is now 10:30. We will continue this on Tuesday morning at 9:30, when we will have the officials back.

This meeting is adjourned.

[Interpretation]

M. MacLean: Mais, s'il dépasse cette période de quatre mois d'un jour, il perd tout. C'est ce que je voulais dire.

M. Roaf: Oui.

M. MacLean: Dans une telle situation, il est certain qu'il lui suffirait de renoncer à l'excédent plutôt qu'à l'ensemble. Cela s'est produit parce que son employeur lui a offert un travail de quatre mois plus une semaine. Il a accepté ce travail de bonne foi pensant qu'il aurait les quatre mois et s'il n'avait pas admis qu'il avait travaillé pour cette dernière semaine, et même s'il n'avait pas reçu de salaire pour cette semaine, il n'aurait pas dépassé les \$1,200, si je me souviens bien.

M. Roaf: Monsieur le président, je dois dire que c'est exactement ce qui se passe dans de nombreux cas, mais tant le conseil, que les hommes de M. Rider—comme il le dit lui-même ce sont des gens à la hauteur qui connaissent parfaitement leur travail—essaient toujours d'aider les anciens combattants qui cherchent du travail ou au moins de les conseiller sur leurs droits et les restrictions qui s'appliquent aux conditions de travail.

C'est exactement la même malheureuse situation qui se produit lorsqu'il manque deux ou trois jours de qualifications à un homme. La loi stipule telle chose et il n'en va pas autrement. Si on continue à l'élargir de plus en plus, où va-t-on s'arrêter? Je vous assure, monsieur le président, que c'est très difficile. En effet, votre cœur vous dit une chose et votre tête et la Loi vous disent une autre chose. Je pense qu'il est possible qu'il y ait quelques anciens com-

battants etou leurs épouses qui tout à fait innocemment dépassent les limites, mais il faut les diriger.

Nous essayons de les en convaincre. Les bureaux régionaux, j'en suis sûr, essaient de rejoindre tous les bénéficiaires et les encouragent à trouver de l'emploi quand ils le peuvent. Ils essaient de les conseiller en ce qui est disponible pour eux et ce qu'ils doivent surveiller. Je sais cela en raison de mon expérience de nombreuses années dans les bureaux régionaux. C'est une question de leur fournir les renseignements et de voir à ce qu'ils les aient bien compris. Les gens sont portés à oublier.

Le président: Messieurs, nous avons commencé à 9h00 ce matin et il est maintenant 10h30. Nous continuerons cette séance mardi matin à 9h30 alors que les fonctionnaires seront de nouveau avec nous.

La séance est levée.